Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231011-23_39-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 23.39
ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME DE BROYAGE DES ENCOMBRANTS SUR LE SITE DE L'UVE A BOURGOIN JALLIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 04.10.2023, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 11 octobre de l'an deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (12) :
DEBES Céline ; DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; NARDY Cédric ; CASTAING Patrick ; ROSET Patrick ; BOUSQUET Patrick ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ;

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Suppléants participants au vote (2) :
MUCCIARELLI Laurence ; SUCHET Noël

Excusés et pouvoirs (2) :
VERNAY Julie (à M. CASTAING) ; CHAMPEAU Hervé (à M. BOUSQUET)

Excusés (4) :
DEVAUX Vanessa ; VIAL Guillaume ; JOURDAIN Jean-Pierre ; HUMBERT Claude

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231011-23_39-DE

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical qu'en 2019 le SITOM Nord Isère a réalisé une étude de gisement et scénarii de traitement des encombrants de déchèterie sur son périmètre d'action.

Les conclusions de cette étude, présentées en septembre 2019 aux structures adhérentes au SITOM Nord Isère, avaient démontré l'intérêt de mettre en œuvre une plateforme de broyage des encombrants provenant des déchèteries sur le site de Bourgoin Jallieu via une maîtrise d'ouvrage par la SITOM Nord Isère avec l'UVE comme exutoire final de valorisation énergétique.

Cette option présentait en effet les avantages :

→ De maitriser les coûts et la pérennité du traitement de ce flux au regard des fluctuations du marché avec les opérateurs privés et de la hausse de la TGAP ISDND qui sera de 65 € à horizon 2025 ;

→ De contribuer à la sortie de l'enfouissement de ce flux encore majoritaire pour l'ensemble du territoire du SITOM Nord Isère ;

→ De maîtriser la qualité de préparation du flux entrant dans les fours de l'UVE (dimensions, exempt de plâtre, etc…) et d'assurer la mixité des apports (lissage des fluctuations hebdomadaires et mensuelles du flux afin de permettre une homogénéité du PCI) ;

→ De pérenniser la valorisation énergétique de l'UVE avec la baisse envisagée du gisement d'ordures ménagères résiduelles due aux actions mises en œuvre pour la réduction des déchets à la source.

Il est indiqué aux membres du Comité Syndical que dans la continuité de cette option, les services du SITOM Nord Isère avaient sollicité le cabinet Itinéraires Avocats et le prestataire du moment la société RONAVAL pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une plateforme de broyage des encombrants sur l'UVE de Bourgoin Jallieu.

Sur le plan juridique, il a été confirmé que la plateforme devrait impérativement traiter **l'ensemble du tonnage des encombrants de déchèteries provenant des structures adhérentes** à savoir un gisement estimé en moyenne à 21 904 tonnes.

Sur le plan administratif, technique et économique, le SITOM Nord Isère n'avait aucune possibilité de mettre la société VEOLIA en concurrence en 2019 du fait qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul exploitant autorisé sur un site ICPE avec pour conséquence directe un prix d'exploitation proposé élevé.
Aussi par délibération du 20/12/2020, le Comité Syndical du SITOM Nord Isère a approuvé le lancement d'une procédure avec négociation en vue de la conclusion d'un marché public global de performance (MPGP), ayant pour objet la conception et la réalisation de travaux et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets de Bourgoin-Jallieu. Ce MPGP prévoit en tranche optionnelle n°1 la réalisation et l'exploitation de la plateforme de broyage des encombrants d'une capacité minimale de 22 000 tonnes.
En date du 20.02.2023, Monsieur le Président du SITOM Nord Isère a notifié au groupement RONAVAL (mandataire) et SOHO ATLAS IN FINE, le MPGP signé le 13/02/2023.

Le coût d'investissement de la plateforme de broyage, chiffré dans la tranche optionnelle n°1, est de 4.2 Millions d'euros.

Il est précisé aux membres que sous réserve d'une notification de la tranche optionnelle n°1 en fin d'année 2023 par le SITOM Nord Isère, les travaux seraient réalisés en 2024, pour une mise en service industrielle de cette plateforme de broyage en fin d'année 2024 avec une réception en 2025.

Enfin, il présente le coût prévisionnel à horizon 2025 qui a été défini selon l'offre du groupement RONAVAL/SOHO au MPGP et qui se réfère aux crédits ouverts du budget primitif 2023 du SITOM Nord Isère.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231011-23_39-DE

Le **coût proposé pour la préparation et le traitement des encombrants est de 140 € HT/t** (hors TGAP) afin de :

→ Tenir compte des amortissements liés au coût d'investissement de cette plateforme de broyage, du coût d'exploitation et de maintenance spécifique à la plateforme de broyage et du coût d'incinération conclu avec VEOLIA dans le cadre du MPGP ;

→ Palier à d'éventuels avenants qui pourraient intervenir durant la phase réalisation de la plateforme de broyage et du contexte économique inflationniste actuel non maîtrisable sur les années à venir.

Selon ces éléments et pour que ce projet puisse aboutir dans les meilleurs délais, il convient de délibérer afin que les structures adhérentes au SITOM Nord Isère se prononcent sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE sise à Bourgoin Jallieu.

Il est demandé :

- ***De donner l'accord de principe sur la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de broyage des encombrants sur le site de l'UVE sise à Bourgoin Jallieu,***
- ***Approuver que le coût prévisionnel à horizon 2025 pour la préparation et le traitement des encombrants serait de 140 € HT/t.***

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 13 décembre 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE HEYRIEUX